CONVENTION SUR LES ZONES HUMIDES

63e réunion du Comité permanent

Gland, Suisse, 3 au 7 juin 2024

**SC63 Doc.18**

**Rapport du Groupe de travail sur la jeunesse**

**Mesure requise :**

Le Comité permanent est invité à prendre notedes progrès réalisés par le Groupe de travail sur la jeunesse (YWG) qui a organisé quatre réunions virtuelles. Le Groupe de travail a achevé l’élaboration du plan de travail conformément au paragraphe 17 de la Résolution XIV.12, et ses membres ont réorienté leurs efforts vers la mise en œuvre du plan.

**Contexte**

1. La Résolution XIV.12, *Renforcement des liens Ramsar avec la jeunesse*, a demandé au Comité permanent d’établir un Groupe de travail sur la jeunesse (YWG) dont le mandat vise à faciliter l’intégration de la participation des jeunes dans la gouvernance, les programmes de travail et les autres activités de la Convention.

2. À sa 61e réunion (SC61), le Comité permanent a nommé le Président par intérim et les membres du YWG dans ses Décisions SC61-06 et SC61-07 respectivement.

a. L’Australie (coautrice de la Résolution XIV.12 avec le Costa Rica) a été nommée à la présidence par intérim.

b. Le YWG se compose des Parties contractantes suivantes : le Congo, pour représenter la région Afrique ; l’Irak et l’Iran (République islamique d’), pour représenter la région Asie ; l’Autriche et la Slovaquie, pour représenter la région Europe ; la Colombie, pour représenter la région Amérique latine et Caraïbes ; et le Mexique, pour représenter la région Amérique du Nord.

3. Entre la SC61 et la SC62, le YWG a organisé deux réunions virtuelles et deux ateliers en ligne sur l’engagement de la jeunesse afin d’échanger avec les jeunes du monde entier et définir les priorités de travail pour le YWG. Les conclusions de ces réunions ont été compilées dans un rapport consultatif ayant servi à élaborer un projet de plan de travail sur la jeunesse.

4. À sa 62e réunion, Le Comité permanent a pris note du rapport du Groupe de travail sur la jeunesse figurant dans le document SC62 Doc.17 (Décision SC62-29).

**Projet de plan de travail sur la jeunesse**

5. Après la troisième réunion du YWG le 10 août 2023, le premier projet de plan de travail sur la jeunesse a été mis à jour de façon à inclure les commentaires reçus pendant la réunion, dont se sont dégagés les points clés suivants :

a. Les nombreuses tâches devraient être affinées afin de donner la priorité à celles qui seront réalisables d’ici à la COP15 en juin 2025 ;

b. Les résultats du plan de travail doivent bénéficier d’un suivi et d’une évaluation à l’aide d’indicateurs comme, par exemple, des données métriques telles que le nombre de jeunes impliqués ;

c. Pour éviter tout doublon avec des travaux existants, il faut collaborer avec d’autres organisations sur la jeunesse telles que le IUCN Youth Water Program, de même que partager toute information en lien avec des thématiques comme le renforcement des capacités dans les espaces de convention ; et

d. Il est suggéré qu’une réunion d’introduction pré-COP (destinée particulièrement aux jeunes) soit organisée pour les nouveaux participants à la COP15.

6. Un second projet a par la suite été diffusé à un public plus large composé des Parties contractantes intéressées qui, sur une période de deux mois allant du 11 août au 8 octobre 2023, l’ont examiné et commenté.

**Quatrième réunion du Groupe de travail sur la jeunesse**

7. La quatrième réunion du YWG s’est tenue virtuellement le 30 novembre 2023. L’invitation a été envoyée à tous les chefs des Autorités administratives et Correspondants nationaux des Parties contractantes afin d’élargir la consultation sur le projet de plan de travail sur la jeunesse.

8. La réunion de 1h30 était structurée autour des trois thématiques du projet de plan de travail présenté par plusieurs Parties contractantes (Australie, Canada et Colombie) après quoi, des salles ont été ouvertes pour échanger en anglais et en français sur les résultats/contributions et tâches du plan de travail.

a. Les échanges ont démarré par des questions visant notamment à savoir si le contenu du plan reflète convenablement le mandat de la Résolution XIV.12 ; comment les tâches doivent être hiérarchisées et suivies ; si des tâches doivent être modifiées ou supprimées ; quel est le budget estimé ; s’il y aura ou non des appels à contribution, etc.

9. La réunion a suscité un niveau élevé d’engagement de la part des participants, ainsi que de nombreux commentaires et suggestions, dont se sont dégagés les points clés suivants :

a. Des actions supplémentaires doivent être mises en place sur le partage des connaissances entre les Parties contractantes ;

b. Il faut davantage tenir compte des Parties contractantes et des jeunes qui manquent de moyens, y compris ceux des groupes marginalisés et issus des minorités ;

c. Il faut inclure des tâches visant à entrer en contact avec les jeunes travaillant sur le terrain ; et

d. Il est suggéré d’instaurer des indicateurs de mesure des tâches afin de surveiller les progrès réalisés.

10. La Présidence a diffusé un communiqué le 19 décembre 2023 auprès des membres du YWG afin de partager avec eux le troisième projet du plan de travail consolidé à partir des commentaires de la quatrième réunion. Un appel a été passé pour examiner une dernière fois le projet et soumettre les ultimes commentaires avant que le plan de travail ne soit achevé à la fin du mois de février[[1]](#footnote-1). Un courrier électronique a été envoyé le 17 janvier 2024 pour solliciter une dernière fois des contributions.

**Événements en marge de la COP28 de la CCNUCC**

11. Le Secrétariat de la Convention sur les zones humides et le Secrétariat du Programme régional océanien de l’environnement (PROE) ont coorganisé un événement parallèle lors de la COP28 de la CCNUCC le 6 décembre 2023 intitulé « Donner aux jeunes les moyens de préserver les zones humides et de lutter contre le changement climatique dans le Pacifique ».

12. Deux jeunes de la région Océanie (Papouasie-Nouvelle-Guinée et Kiribati) ont rejoint le panel et partagé leurs expériences avec les zones humides. Le Ministère de l’environnement des îles Samoa, la Secrétaire générale de la Convention, le Directeur général du SPREP, l’Ambassadeur des îles Fidji en Indonésie et l’Ambassadeur du changement climatique pour l’Australie, faisaient également partie du panel.

13. Le Président du Groupe de travail sur la jeunesse a également été invité pour présenter les travaux du YWG à l’événement parallèle de la COP28 de la CCNUCC le 10 décembre 2023 intitulé « Restauration des zones humides au regard du changement climatique : Un engagement de la jeunesse », organisé par l’Association pour la conservation des zones humides de l’Imperial College London.

**Version finale du plan de travail**

14. Le plan de travail étant maintenant achevé, la Présidence du Groupe de travail sur la jeunesse travaille aux côtés des Parties, des membres du YWG et d’autres organisations pour commencer à le mettre en œuvre.

**Conseiller des jeunes et mise en œuvre du plan de travail**

15. Au paragraphe 17, la Résolution XIV.12 demande l’emploi d’un conseiller des jeunes au Secrétariat dans le but de faciliter l’engagement et les projets des jeunes et pour aider à coordonner ce programme de travail. Les financements reçus à ce jour n’étant pas suffisants pour embaucher un conseiller des jeunes, ceux-ci seront en lieu et place utilisés pour mettre en œuvre les actions du plan de travail sur la jeunesse.

1. Le plan de travail final a été publié en mars 2024 et peut être consulté à l'adresse suivante : <https://www.ramsar.org/fr/document/youth-working-group-workplan>. [↑](#footnote-ref-1)